# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
NO 98 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] piastres par année, payables d'avance [illegible] pour l'année, [illegible] piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance [illegible]

[illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bienfaits [illegible], les articles adressés aux passagers, les avis de bénéfices &c. &c. [illegible] payés au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées que [illegible] publication ne [illegible] que pour une insertion.

LES ANNONCES [illegible] Une somme proportionnée à [illegible] du double du prix des annonces ordinaires [illegible]

[illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion [illegible] jusqu'à contre-ordre, et devront être payées en conséquence de cette imposition.

AUCUNE ANNONCE [illegible] l'adresse sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, [illegible] chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison, [illegible] piastres pour [illegible].

LES ANNONCES [illegible] double du prix [illegible]

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Arrangement pour l'été.—Le bateau à vapeur WALKER, [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans, au [illegible] chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardis, jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de [illegible], pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville; et touchera à Covington, les lundis, mercredi et vendredi, de bonne heure; et [illegible] Madisonville, Lewisburg et Covington.

Le Walker [illegible] la Nouvelle-Orléans, les samedi de chaque semaine, [illegible] heures précises, touchant à Mandeville, Lewisburg et Madisonville, sera de retour le dimanche soir, quittant Madisonville à [illegible] heures précises.

[illegible]

Paquebot hebdomadaire entre la Nlle Orléans et Mobile.
Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 [illegible], partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à [illegible] heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux petits endroits et arrivera au Rail Road le lundi matin à [illegible] heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à [illegible] P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la [illegible] tous les mercredis à 6 heures, P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à [illegible] heures du matin.

D'ici au [illegible], l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant, à [illegible] heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 54, Nlle Levée.

PAQUEBOT RÉGULIER. Pour la baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula. Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. [illegible], partira tous les matins et jeudis après l'arrivée des chars de [illegible] heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de [illegible] heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle Levée.

AVIS AUX CHARGEURS.
Le steam à vapeur paquebot régulier PERSIAN, est actuellement à la Levée, au bout de la rue St Louis, et recevra du fret pour le rail road de Clinton et Port Hudson, celui de West Feliciana de Bayou Sarah. Il continuera ses voyages comme par le passé. Pour plus amples informations s'adresser à bord ou à BOGART & HAWTHORN, ou bien à STETSON & AVERY, Avenue rue Gravier.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur GEN'L HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant toute la saison entre cette place et les ports de la Nouvelle-Orléans, tous les Dimanches à 10 heures à m. et Donaldsonville tous les Jeudis à [illegible] heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HENRY TUTT, 13, rue Conti.

BATEAU DE LA MALLE DES ÉTATS UNIS.—Le steamer ROB'T FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira [illegible] chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et du Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer [illegible] ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme paquebot régulier, pour les ports et lieux pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 6, Nlle Levée.

A LOUER la jolie [illegible] neuve [illegible] rue Bienville, entre les rues Bourgogne et Rempart. Possession sera donnée le 1er [illegible] R. BRUGIER, [illegible] rue St. Louis.

A LOUER pour le premier août prochain, une maison haute en briques, située rue de Chapitoulas, [illegible] Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, [illegible] rue St. Louis.

A LOUER. Le vaste magasin avec magasin de retraite sur l'arrière, situé rue Carondelet, No. 4, dernièrement occupé par M. Thos. Barrett & Co. On pourra entrer [illegible] possession au premier octobre prochain. Pour les conditions, s'adresser à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.

A LOUER. Le bureau sur rue Gravier, No. 6, bien convenable pour un Courtier de coton, [illegible] magasin [illegible] John Banks & MM. Cammack & Ringgold. On pourra entrer [illegible] en possession [illegible]. STETSON & AVERY, 88, Gravier.

MAISONS ET MAGASINS A LOUER. Une charmante résidence avec un vaste magasin et dépendances [illegible] cour, située Champs Elysées encoignure de la rue des Grands Hommes, cette propriété est susceptible de produire un bon revenu au locataire, elle est convenable pour boulangerie, magasin de comestible [illegible]

Une maison basse à 4 appartements, cuisine, grande cour &c. située rue de l'Esplanade entre les rues Royale et Bourbon.

Un vaste magasin de dépôt situé rue Victoire entre celles des Champs Elysées et Marigny, à un demi-îlot du Rail Road [illegible]

Deux maisons à 2 étages situées rue Conde entre les rues Hôpital et Quartier [illegible] propriétés précédemment occupées par Messrs. Lebeau, H. D. Peire, offrant toutes aisances [illegible]

Une maison commode, à 3 étages, située rue Gallatin entre Hôpital et Quartier.

Un beau magasin rue Royale entre Toulouse et St Louis. Ces propriétés seront louées à des termes modérés. F. DE LIZARDI & Co. 23 juin [illegible] 62, Bienville

MAISONS A LOUER

UNE MAISON en briques et à étages, très convenable pour tenir une auberge, située rue de la Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier, possession sera donnée le premier juillet.

Une dito en briques et à étages, située rue Bourbon, entre Dumaine et St. Philippe, possession sera donnée le premier juillet.

Une dito en briques, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est en parfait état et offre toutes les commodités pour une grande famille.

Une dito située rue Moreau entre Fort et St. Ferdinand, bloc des Architectes.

Plusieurs dito situées rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.

Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 12[illegible] CORDEVIOLLE & LACROIX.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE, Nlle-Orléans, 17 mai 1841.

La récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kernion jadis dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville et de l'Etat, pour autre [illegible] Par ordre de la Direction, WM. E. LEVERICH, Caissier.

$ 500 DE RECOMPENSE.
Banque de la Louisiane.
La récompense ci-dessus est offerte à celui qui arrêtera et livrera Dauney, [illegible] Charles Zenon Colson, [illegible] commis aux escomptes de cette institution et le livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'il puisse être jugé et puni par les tribunaux de cet Etat.

Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'il est pris hors de l'Etat.
Par ordre du Bureau, 10 mai. I. E. LEVERICH, Caissier.

50 BALLES toile à drap, 200 caisses blanc de baleine, 25 de indigo de Manille, 100 de bâches de "Bonds", 10 de fruits à l'eau de vie, 100 de amandes, 100 paniers vin de champagne; 200 caisses vin rouge, 70 de tabac manufacturé, 35 de plomb en feuilles, 800 sacs acier [illegible], 200 000 cigares assortis, 250 barils eau de vie de pêche et whiskey monongahela, en magasin [illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible] rue des Magasins.

CHAPEAUX.—[illegible] caisses chapeaux noirs de Boston en débarquement du navire Louisville à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane.

DENIMS [illegible] Hamilton, 1ère qualité, reçus par le brick Grand Turk, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane.

CHEMISES de [illegible] chemises de couleur à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

SALARETUS en demi-barils et barriques, à vendre par W. S. TOMPKINS & Co. 59, Gravier.

SAINDOUX.—[illegible] barils [illegible] à vendre par CHS DOANE, 69 Poydras.

KERSEYS et toile de coton pour nègres—250 caisses toile de coton pour nègres, de différentes qualités, [illegible] caisses et balles Linseys et Kerseys à vendre pour du comptant par PEET & NORTH, 13 rue de Chartres.

CORDAGES.—Un assortiment de [illegible] qualités et de toutes les dimensions constamment en mains, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 rue Bienville.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, en mains, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 rue Bienville.

FIL d'emballage.—Un assortiment de Russie constamment en mains et de toutes les dimensions, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 rue Bienville.

SUCRE DE MUSCOVADO en boucauts à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 rue Bienville.

FUMIGATEUR PECTORAL 1,000 boîtes reçues par le Talma, à vendre à la pharmacie de J. METOZ, 190 Royale.

AMANDES.—[illegible] caisses de 25 livres chacune, amandes écossées, dernièrement reçues, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

TABLEAUX ET GRAVURES.
LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux. Gravures encadrées représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c. Collection complètes de gravures, reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V & O VIGNAUD, 7 juin. 42, rue de Chartres.

---

ASSURANCES.

# LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurance sur la vie, et les primes extravagantes [illegible] pour assurer la vie d'individus [illegible] Europe et au Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'eux une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptée par la compagnie est autant conforme qu'il est possible de le faire à celle des compagnies de Londres qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre. Il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 41, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.
1 mars. CH. BRIGGS, secrétaire.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.
CETTE machine peut égrainer 80 boisseaux par heure, et chaque grain en sort dépouillé de pellicules. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité, et d'ustensiles aratoires des dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Nlle. Levée.
20 mai. J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.
CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sort concassé, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres États du Nord; on peut faire une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au no. 3, Nlle. Levée.
20 mai. J. MACVEIGH.

MOULIN A MAIS FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY.
CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 8 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure, [illegible] qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés aussi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nlle. Levée.
20 mai. J. MACVEIGH.

WAGONS, charrettes, drays, roues de charrettes à bœufs. Le soussigné reçoit constamment des meilleures manufactures de Philadelphie, des wagons pour 2 et 4 chevaux sans planches d'entourage; drays à coton avec moyeux en fer, drays communs, charrettes à briques; chars à un et deux chevaux, roues de différentes dimensions, brouettes &c. à vendre par CHS. BYRNE, 1 juin. 158, rue Tchoupitoulas.

FER.—En débarquement du trois mâts Pemina, de Liverpool:
[illegible] paquets de feuilles de cuivre de 12 à 25.
100 de cercles en fer de 1 1-4 pouce à 3 pouces.
200 de fer assorti pour galeries.
100 de fer rond et carré de 3-8 et 1-2.
100 barres plates, rondes et carrées à vendre par
21 mai. PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires d'Orléans et Hindou, du Havre, les articles suivants, savoir:
Cotonnades françaises, légères et fortes, petite et grande largeur;
[illegible] rayées et petits carreaux;
[illegible], rose, bleu et noir;
[illegible] et bordures à meubles, rouge, bleue et chamois;
Châles coton noir et couleur;
Mouchoirs Mock Madras et deuil;
Mouchoirs batiste, imprimés, blanc unis, brodés et rivières;
Bretelles gomme élastique, bas et ordinaires;
Parapluies 24, 26, 28, 30, 32 et 34 pouces;
Ombrelles à franges (grande nouveauté);
Foulards pour la poche, do.
Bas de soie noir et filoselle;
Gants et mitaines filet;
Châles filet doublés en soie;
Echarpes do do;
Voiles en filet différents genres;
Châles [illegible] 4, 5 et 6-4;
Alépine [illegible];
Mousseline de laine et chaly [illegible];
Boutons, gansés et cordonnets, noirs et couleurs (pour tailleurs);
Boutons de fil, à grilles et jettés assortis de grandeurs;
Lacets fil blanc et noir;
Rubans de [illegible] assortis;
Peignes buffle, corne et écaille;
Rubans taffetas et satins, nos. assortis;
Chapeaux de paille, hommes et femmes;
[illegible], bouquets et guirlandes;
Parfumeries assorties.
Crême de fraise, pommades, essence, eau de cologne, poudre et savon;
Toujours en magasin, un très grand assortiment de vins de Bordeaux divers crûs, de $17 à $ la barrique.
19 juin. BENJ. LACOSTE. 103, rue Royale, entre Conti et St. Louis

A VENDRE par BENJ. LACOSTE, No. 103 rue Royale, en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux:
150 barriques vin rouge Montferrand,
20 do St. Estèphe Medoc,
25 tierçons vin blanc Haut Sauterne vieux,
10 do do Haut Barsac do
25 do do Sauterne do
50 caisses vin St. Emilion et St. Julien Medoc,
50 do do Château-Margaux et Château Lafitte,
25 do do Giraud Larose,
25 do do Gruaud Larose, Château Lafitte en demi-bouteilles,
25 do do vin blanc Haut Barsac vieux,
15 do do do do en demi-bouteilles,
25 do do vin blanc Haut Sauterne vieux,
15 do do Haut Sauterne vieux en demi-bouteilles
100 paniers anisette superfine de Champion. 23 juin

VIN, HUILE, &c.
[illegible] barriques vieux vin de Bordeaux, Pauillac,
150 do do St. Julien, Montferrand,
40 demi barriques vin rouge de Bordeaux,
80 ditto vin blanc, haut Sauterne,
6 quarts vieux vin de Madère très supérieur,
60 ditto do Madère ordinaire,
20 ditto do Porto
65 ditto Malaga doux et sec,
100 tierçons vinaigre de Bordeaux,
150 paniers huile d'olive,
2500 caisses vin de toutes les qualités,
[illegible] do liqueurs assorties,
A vendre par S. LATAPIE. 17 juin.

UN NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS A VENDRE AU RABAIS.
MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ont un grand assortiment de nouveaux habits d'été confectionnés, importés directement de New York et faits exprès à la convenance du pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Leur stock se compose de tout ce qui peut convenir aux habitants de pays et aux étrangers, et leurs prix peuvent être réduits au gré des acheteurs. 23 juin

MERINOS.—20 pièces merinos double chaîne,
5 pièces bombazine,
10 do coutil blanc,
6 do double largeur,
2 douz. chemises de couleur,
5 do mouchoirs batiste, à vendre par
22 juin. LOISON & SILVESTRE, 73, Royale

A VENDRE.—Une habitation située à 4 milles au-dessus de Carrollton, ayant 4 arpents de face au fleuve sur [illegible] milles de profondeur ou elle fait face au lac Pontchartrain. S'adresser à EDOUARD GOTTSCHALK, Courtier, 41 Camp. 25 juin

ARTICLES DIVERS.—10 caisses thé poudre à canon, de 12 petites boîtes chaque, 30 caisses thé Souchong, 10 demi caisses dito, 30 caisses thé impérial et poudre à canon, de 12 livres chaque; 100 sacs piment; 100 sacs poivre, 200 balles étoupes de Russie, 100 paniers huile d'olive, 6 balles toile grise, 142 pièces toile d'emballage, 200 barillets clous assortis, de 3 à 20 à la livre. 25 barils plomb de chasse assorti, No. 1 à 10, en débarquement des navires Troy et Auburn, de New York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 2 juin. 34, Vieille Levée.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 11 mai 1841.
LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chûtes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no. 28.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, en conséquence à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, sera retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.
13 mai. THOS. W. CHINN, Président du Bureau des Travaux Publics.

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS CONFECTIONNÉS.
Vente au Rabais.
MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, ont en mains un bel assortiment d'habits confectionnés pour l'été qu'ils ont reçu directement de New York et qui ont été particulièrement faits pour le pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Le stock comprend tout ce qui est nécessaire aux besoins des habitants et des étrangers, et leurs prix sont réduits à la portée des acheteurs. 3 juil

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Talma:
3 demi pipes eau-de-vie de Cognac vieille et fine,
40 barils vin blanc, Graves 1838,
50 caisses do Barsac 1837,
25 do fruits à l'eau-de-vie,
100 paniers anisette,
12 caisses liqueurs superfines,
4 do curaçao do.
HERBAULT & FRERES, 76, rue Bienville.

EAU-DE-VIE de Cognac—50 1/2 & 1/4 de pipes de [illegible] marques, à vendre par WOOD & SIMMONS, 10 juil. 60, rue des Magasins.

TOILE d'Emballage forte, à vendre par GEORGE GREEN & BROTHER, 29 juin. 66, Gravier.

TOILE d'Emballage.—500 pièces toile épaisse et large en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

FILTRES.—à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 10 juil 66, rue Gravier.

CLOUS.—300 barillets clous de Boston, grandeurs assorties, en débarquement de la barque Adelaide et Eliza, à vendre par JOHN A. MERRITT, 6 juil. 63, Camp.

SUCRE EN PAIN de première qualité des raffineries de sucre de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & co. 6 juil. 40, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE, huile, cuivre, zinc, 300 caisses blanc de baleine, New Bedford, grosseurs assorties, 300 gallons huile de sperme, clarifiée de New Bedford, 300 caisses cuivre en feuilles de 14 à 32, 200 feuilles cuivre pour chaudronnier, 15 barriques zinc pour couverture, 25 barils huile de baleine, 9 barriques creusets, à vendre par WALTON & COCKANE, 28 et 29 Nouvelle Levée.

A VENDRE en débarquement du Navire Talma, de Bordeaux:
10 demi pipes eau de vie, 4me preuve, diverses marques.
34 barriques vin rouge Montferrand.
30 juil. VOR. ROUMAGE.

LE Soussigné a continuellement un assortiment de très vieilles eaux de vie, en demi pipes, quarts de pipe et bouteilles, des marques renommées de Locoq, J. J. Dupuy, & Castillon jeune. 30 juill VICTOR ROUMAGE.

A VENDRE par le soussigné: Un assortiment général de lignes françaises, en bouteilles et balles, belle 1ère qualité pour coudre les balles de coton: vins en caisses, anisette, vins rouges en barriques, &c. VICTOR ROUMAGE. 30 juil

FARINE.—100 barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 29 juil 44, Tchoupitoulas.

WHISKEY.—100 barils rectifié de Cincinnati, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 29 juil 44, rue Tchoupitoulas.

SAINDOUX.—[illegible] barillets No. 1, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 29 juil.

BEURRE.—[illegible] barillets de [illegible] à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT. 29 juil

LARD.—[illegible] barriques [illegible] à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT.

PORC.—300 barils Mess. M. O. en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT. 8 juil

GENIEVRE.—50 barils en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 29 juil

BOUCHONS.—[illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 20 juillet 11 et 15, rue St. Louis

CASSE.—[illegible] nattes en magasin à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 29 juil [illegible] Magasins.

---

[illegible] ouvrages de [illegible] marbre, statues &c. [illegible] en albâtre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv. J. FILIPPINI.

ENTREPOT DE MARBRES DE CARRARA ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
31 déc. C. L. BEIXAS.

VENTE AU PRIX COUTANT.
LES soussignés désirant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises suivantes au prix coûtant:—
Mousselines françaises satinées,
" unies,
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur
" brodées pour Rideaux.
Mousselines deuil et demi-deuil.
Cols brodés, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unis et brodés.
" à ourlet et en pièces.
Ginghams français.
Châles filet frangés riche.
" " imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filets 6-4, 6-4 et 6-4 en pièce.
Châles miliana unis et brodés.
" mérinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et taffetas unis et façonnés.
Dentelle blanches et noires.
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noire pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Gros de Suisse " "
Florentines unies et à carreaux, glacées.
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantastiques " "
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Manteaux satin brodés.
" en crêp et en merinos.
Parasols et parapluies.
Bas, cous unis et brodés.
" fil d'Ecosse "
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assorties.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc. etc., etc.
8 juin LORNE & PRON, 51 rue de Chartres.

A VENDRE.—100 paniers Champagne 1re. qualité, de Lambert & Co., d'Arize.
56 caisses vin de 12 bouteilles assortis,
21 demi caisses do do do.
9 caisses St.-Estèphe,
34 demi caisses St.-Estèphe,
5 caisses St.-Julien,
20 demi caisses do.
20 caisses St.-Julien Léoville,
36 demi caisses do.
15 caisses Château-Lafitte,
12 demi caisses do.
80 caisses Médoc Château Margaux.
Conserves de J. Colin, tels que:
Sardines en grandes boîtes,
Do. petites boîtes,
Fruits au jus assortis,
Suc de fruits assortis,
Fèves accomodées,
Haricots verts,
Pâtés truffés assortis,
40 demi-pipes eau-de-vie de Pellevoisin, [illegible] Co.
10 quarts do do do [illegible]
1 liqueurs assortis,
6 balles couvertures françaises 3 points de Bertin,
2 do do bleues.
2 caisses rideaux magnifiques en mousselines, brochées,
10 douzaines taies d'oreillers do. brochées &c.
40 pièces calicots rouges,
400 paniers anisette superfine.
16 juin BLANCHARD, EIMER & Co., 26, rue Bienville.

F. E. BENOIT, marchand de Musique, encoignure Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr. O. C. Kastner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instruments de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet; tels que:
Pianos, harpes, violons, guitarres, &c. &c.
Mr. Kastner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement. 19 juin.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agents de Goodlow & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
8 av—1an FRERET BROTHERS.

ARDOISES pour toitures.—Récemment reçues et à vendre, un assortiment considérable d'ardoises des meilleures qualités et différentes dimensions, savoir:—24 X 12 22 X 12, 20 X 10; 18 X 10; 16 X 10; 14 X 8; et à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150, rue des Remparts et 64, rue du Camp

CUIVRE.—Les soussignés ont un assortiment considérable de feuilles de cuivre, de toutes dimensions et poids, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150 rue des Remparts et 164 rue du Camp

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 mai

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille préparé par J. C. A. Manuel Jeune, pharmacien à Bordeaux. Les soussignés viennent de recevoir un nouvel envoi de ce précieux médicament déjà si favorablement connu dans cette ville pour combattre toutes les maladies [illegible] d'un vice quelconque dans le sang; ils le recommandent aussi pour neutraliser les accidens causés par l'excès des préparations mercurielles, à vendre en gros et en détail par VALETON & Co.
8 juillet Encoignure Royale et Douane

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet comprenant: Regalias, Canones, Imperiales &c. &c. de choix et des meilleures marques, constamment en mains à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
9 juillet 36, Commune

ACADEMIE DE CARROLLTON.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 5 janvier et finissant le 25 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS.—Externes.
Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chacune $5 par mois
Pour deux des langues mentionnées, 9 "
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.
REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans
Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny,
S. Hiriart, Josh. Kohn,
Isaac T. Preston, Warren Stone.
A la Paroisse Jefferson.
Messrs F. Dugué, Minor Kenner,
Théophile Fortier.
22 oct. J. NICOL, S. A. BARRAUD

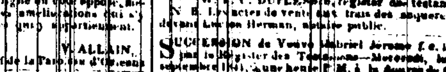

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.
Arrangement pour l'été.
COMMENCANT le samedi 10 juillet. Les chars partiront tous les jours du dépôt pour l'habitation Philippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:
JOURS DE LA SEMAINE.

| Départ | Retour. |
| --- | --- |
| 6 | 5 |
| 5 | 6 |

DIMANCHES.

| Départ | Retour. |
| --- | --- |
| 6 | 8 |
| 12 | 1 |
| 5 | 6 |

Par ordre de la compagnie.
7 juillet J. WEATHERBORN SMITH, Ingénieur en chef

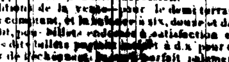

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.
Arrangement pour les jours de la semaine, à partir du 3 mars 1841.

| De Carrollton, | | | De la Nlle. Orléans. | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Char à cheval à | 4 h. | A. M. | Char à cheval à | 5 h. | A. M. |
| Locomotive, | 6 | " | Locomotive, | 7 | " |
| " | 8 | " | " | 9 | " |
| " | 10 | M. | " | 11 | " |
| " | 12 | " | " | 1 | P. M. |
| " | 2 | P. M. | " | 3 | " |
| " | 4 | " | " | 5 | " |
| " | 6 | " | " | 7 | " |
| " | 8 | " | " | 9 | " |
| Char à cheval | 10 | " | Char à cheval | 11 | " |

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison ou les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrol à 10 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 5 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 9 heures, un char partira à 6½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des E.-Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE
Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. à 7 heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 9 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.
1er mars JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.
LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette Cité et de la campagne, qu'on trouve constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seidlitz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, limons, oranges, citrons pour bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix modérés.
10 juil J. METOZ, 190, rue Royale

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public: [illegible]

[illegible]

---

# LETTRES DE CHANGE.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1841.
CERTIFICATS DE BANQUE sur Paris et Londres.
17 juin G. WILTENBERGER, Caissier.

LA Banque du Commerce [illegible] sur Londres et Paris sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
12 juin GEO. W. [illegible], caissier.

TRAITES sur Philadelphie—Traites à vue et à 30 jours de vue, à vendre par J. ALBERT,
19 juil 25, rue St. Louis.

CHANGE—Traites sur l'Angleterre et New-York, à vendre par KOHN, DARON & co.
6 juil 28, rue Bienville.

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
9 juil

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
7 juil 44, Toulouse.

TRAITES SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
7 jt 26, rue Bienville.

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co,
30 juin 78, rue Toulouse.

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par F. DE LIZARDI & Co.
20 juin—1b

LETTRES de change sur New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co.,
1er juil rue Fischer.

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
1 juillet 26, rue Bienville

LETTRES de Change sur New York, à vendre par THAYER & CUSHING,
1er. juillet 30, Commune.

TRAITES sur la Havane, à vue, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
30 juin 44, rue Toulouse

TRAITES sur New-York, à soixante jours, à vendre par HUGO C. GILDMESTER,
30 juin [illegible], rue Bienville

TRAITES sur New-York, à vendre par SCHMIDT & Co.,
7 jt 46, rue Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.,
7 jt 26, rue Bienville.

TOILE et Cordes d'emballage, à vendre par J. HALL & A. B. BEIN,
12 juin 25, Nouvelle Levee.

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
6 juil

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par J. ALBERT, 25, St. Louis
23 juin

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie à vendre par CHARLES LLEGO, No. 11, rue St. Charles.
30 juin

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par J. H. ASSERIDGE, 97, Camp.
23 juin

LETTRES de change sur Londres, à vendre par CLASON & VLER, 47 Chartres
19 juin

TRAITES sur New York à 60 jours de vue à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.
19 juin

TRAITES à soixante jours sur Boston, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.,
20 juil 20, rue Vieille Levee.

TRAITES sur New-York à 10, 20, 30 et 60 jours de vue à vendre par F. O. DE LIZARDI,
2 jt 61, Bienville.

TRAITES sur l'Angleterre à vendre par F. O. DE LIZARDI,
2 jt 62, Bienville

CHANGE sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co
21 mai

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par KOHN, DARON & Co.

CHANGE sur Philadelphie, à 60 jours de vue à vendre par J. D. DENEGRE, 8, Douane.
26 juin

# ESPECES.

ESPECES—3000 piastres en espèces à vendre par GINN & DUNN, 54, Nouvelle Levée

ESPECES—[illegible], à vendre par PETERS & MILLARD, 4, Vieille Levée

ESPECES—[illegible] piastres mexicaines, à vendre par J. ALBERT,
19 juillet 25, rue St. Louis.

PIASTRES Mexicaines à vendre par J. M. CABALLERO, 34 V. Levée
21 juin

DOUBLONS mexicains à vendre par J. M. CABALLERO, 34 V. Levée
21 juin

DOUBLONS mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille-Levée.
14 juil

DOUBLONS espagnols et mexicains—200 doublons espagnols, idem mexicains, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
6 juil

CAFE.—450 sacs café de la Havane 1re qualité en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
23 juin 27, rue Toulouse.

BLANC de baleine.—50 caisses en débarquement du brick Grand Turk, à vendre par
30 juil TUFTS & HOBART, 25, rue de la Douane

EAU DE COLOGNE.—Excellente eau de Cologne de Marina Farina, à vendre par HYDE & GOODRICH,
24 juin 15 rue de Chartres

PAPIER du Texas.—2000 piastres papier du Texas, à vendre par LOISON & SILVESTRE
1 juillet 73, rue Royale

DERNIEREMENT reçu de Hambourg par l'Adam et l'Amore Castle—Platilles, 3000 pièces de toute espèce, 3000 pièces [illegible] de toute espèce,
Quelques caisses [illegible] blanches et écrues,
6 caisses bas de coton. F. DE LIZARDI & Co
22 juin 62, rue Bienville

EN débarquement du navire Oceanus, 10 caisses coton sur bobines de la marque renommée, R. Farquharson, Paisly, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co
1 juin Toulouse, 52

PHARMACIE DE LAFAYETTE.
CET établissement a constamment en mains un grand assortiment de médicaments très frais et des meilleures qualités.
8 juil J. ROSSI.

AUX CONVALESCENTS.
UN petit lot de vin de Coto, qualité très supérieure, à vendre en caisse de 1 douzaine, par J. A. BEARD & Co.
9 juil 50 rue de la Commune

TRAITES SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
12 juillet—3 26 rue Bienville.

MACHINES POUR ROULER LES TAPIS.—Les soussignés ayant pris la résolution de cesser leur commerce de tapis, offrent à vendre tout ce qu'ils possèdent de cet article (qui est fort convenable pour les personnes qui sont dans le commerce) à bas prix au comptant.
24 juin PEET & NORTH, 13 Chartres.

AVIS AUX ARMATEURS DE BATEAUX A VAPEUR.
LES capitaines de bateaux à vapeur désirant se pourvoir de tapis et de toile cirée pour leur bord, pourront s'en procurer aux prix suivants:
Excellente tapis anglais, d'ingrain, à $ 1 la yard.
Toile cirée de toutes dimensions, à $ 1 12 1-2 cents la yard.
1er juillet PEET & NORTH, 13, rue de Chartres.

EAU DE SODA, en bouteilles.—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson si agréable, rafraîchissante et peu coûteuse.
21 juin VALETON & Co. Encg. Royale et Douane.

CUIVRE POUR CHAUDRONNIERS.—225 feuilles assorties.
2 Caisses feuilles 10 et 11 pouces, en débarquement du navire James H. Shepherd de Boston à vendre par WALTON & COCKAYNE,
13 juil 28 et 29 Nouvelle-Levée.

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.
LOUIS MUH prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir une consignation, comme de la:
Couverts français dans des boîtes de une douzaine et 2 douzaines, des couverts et couteaux argent doré; timbales dites et un joli choix de colliers et bracelets en jais, des croix et St. Esprits, Tours de cou, Plaqué, &c. &c. qu'il vendra à bon marché pour du comptant au No. 81, rue de Chartres.

N. B. Quelques cuillières en argent doré pour donner à manger aux enfans. 14 juin

$60 DE RECOMPENSE.
PARTIS marrons le 15 du courant, les deux esclaves Isaac et Tom. Isaac est un griff âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, charpentier de navire et calfat, répondant brusquement quand on lui adresse la parole. Il a emporté avec lui une malle en cuir noir, un chapeau de paille et un chapeau de soie. Cet esclave a appartenu au col. Cidley de Norfolk (Virginie.) Tom est un nègre âgé d'environ 21 ans, un peu marqué de la petite vérole, taille de cinq pieds 9 ou 10 pouces.

On ne doute que ces deux esclaves sont en ville: une récompense de trente piastres sera donnée pour l'arrestation de chacun d'eux, ou à celui qui les logerait dans une des prisons de cette ville.
S'adresser au No. 86, rue de la Douane
29 juin

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugenie et l'Hindu, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner à sa nouvelle demeure le même patronage dont il l'ont honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa terre situés rue des Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs. 2 juil

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.—Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses pratiques qu'il vient de recevoir l'assortiment des plus respectables grainiers du Nord, qu'ils lui envoient en commencement d'un assortiment considérable de graines fraîches des meilleures qualités de 1841, pour les semences d'automne, consistant en choux assortis, betteraves, haricots, choux fleurs, carottes, laitue, oignons, pois de toutes descriptions, raves, asperges, &c. &c.

Les planteurs et jardiniers qui voudront nous honorer de leur confiance peuvent être persuadés que nos articles sont des meilleures et que nos prix sont modérés.

Les graines seront mises à l'essai aussitôt qu'il les arrivera par Mr. P. (Cossy), un des meilleurs jardiniers en ce pays, et aucune ne sera vendue sans être garantie.
29 juil WM. DINN, 11, Commune, Encoignure Tchoupitoulas.

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.
LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines; aussi, pour mériter la confiance publique, il s'est prescrit pour règle de ne jamais s'exposer à de pareils reproches. Ceux donc qui désirent acheter des graines bonnes et à bon marché feront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE, rue du Canal, No. 7,
8 mars à une porte de la rue des Magasins.

TOILE CIREE & TAPIS.
LES soussignés, afin de terminer leur commerce de Tapis, offrent leur fond en vente, aux prix suivants pour du comptant:
Toile cirée pour planchers, d'excellente qualité et de toute largeur, à $1 12 1/2 cents la yarde, carrée.
Superbes tapis anglais à $1 la yarde.
Tapis de Bruxelles, la yarde $1 50.
Baise de toutes qualités.
15 juin. PEET & NORTH, 13, rue de Chartres

HUILE DE CASTOR, orge perlée, quinine, rhubarbe, Julap, blanc de plomb, huile de sperme et de graine de lin, un grand assortiment de médicaments, peintures, huile parfumée, etc., etc., à vendre par JARVIS & ANDREWS,
13 juil 28 rue de la Commune.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités; BRIQUES, de lac, SABLE, CHAUX du Nord; PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY,
1 juil Chemin Carondelet, entre St. Claude et Tremé.

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c.
Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUENNARD.
26 juin

FARINE.—[illegible] barils [illegible]

KEROSENE [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
20 juillet

CANEVAS ET TOILE [illegible] de Russie, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
20 juil 24 rue de la Douane.

---

# VENTES DE SHERIF.

Louise Joséphine Besouneur, épouse de R. M. Gibbons, vs. son mari.
COUR DE PAROISSE.—No. 14,836—En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, [illegible] et Royale, dans cette ville, samedi, 31 [illegible] 1841, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un emplacement de terre situé dans [illegible] de cette ville [illegible] Lac Pontchartrain [illegible]

ESCLAVES.—Charlotte, négresse, âgée [illegible], ses fils, 4; Louise, sa fille, 17; Agnès, 22 ans; Anne, 25; Henry, 15; Jean Baptiste, 35; Mesner, [illegible]
Conditions—Comptant.
11 juil V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Bertha B. Hillsberg vs. S. A. Tracy & Isabella Fox.
COUR DE PAROISSE.—No. 14,672.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, Mercredi, le 11 août 1841, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Tous ces lots de terre situés au faubourg Ste. Marie dans cette ville, et désignés par les Nos. 61, 62 et 63 sur un plan dressé par Jos. Pilié, arpenteur de la ville, le 20 janvier 183[illegible], et déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire public dans cette ville, les dits lots étant contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St. Pierre, [illegible] le lot No. 62 a une profondeur de 128 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 61, [illegible]

Conditions comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. E. H. Colson et A. D. Guesnon, No. 13,770—La Banque [illegible] Louisiane vs. A. D. Guesnon et Ph. Guesnon, No. 13,764.
COUR DE PAROISSE.—En vertu de [illegible] facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 31 août 1841 à midi, la propriété ci-dessous décrite saisie dans les affaires ci-dessus.

Cinq lots de terre situés au faubourg Washington au dessus de cette ville, dans l'îlot renfermé entre les rues St. Ferdinand, Grands Hommes, Craps et de la Presse, [illegible]

Trois autres lots de terre situés au même faubourg dans l'îlot compris entre les rues St.-Ferdinand, Craps, Grands Hommes et de la Presse [illegible]
Conditions—comptant.
17 juil V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Société des Citoyens de la Louisiane vs. La Loge de la Fraternité No. 3[illegible]
COUR DE PAROISSE.—No. 14,863. En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, [illegible] 1841, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un lot de terre situé au faubourg [illegible] du chemin du Bayou, [illegible]
Conditions—comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juillet

Félicité [illegible], épouse de [illegible] H. Selleck vs. son mari.
COUR DE PAROISSE. No. 13,752. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Mardi le 10 août 1841, à midi, les propriétés et les esclaves ci-après décrits [illegible]

Le lot No. [illegible] de l'îlet No. 9 formant l'encoignure des rues Frankin et de la Commune [illegible]
[illegible]

Esclaves.—Sam Watts, âgé d'environ 30 ans; John [illegible], 30 ans; Guy, 26 ans; John Baker, 30 ans; Wallace, [illegible] Edward, 26 ans; Anthony, 23; Hector, 26; [illegible] Bedford, 22; Harvey, 22; Isaiah, 21; Jacob, 25; Sam Holmes, 24; Pompey, 25; Daniel, 20; Ned, 34; Nelson, [illegible]; Joe, 24; Stephen, 35; Talbot, 30; Jim, 21; Hector, 20; Ambrose, 27; Jim Dick, 30; Charles, 36; Bill Brew, 26; Bill Dutch, 30; Dafford, 29; Enoch, 37; Isaac, 30; Sammons, 42; Ferayce, 26; James, 26; Richard, 24; Heris, 26; Jackson, 23; Fin, 25; John, 30; Willis, 34; Bill West, 35; Drew, 21; Gougon, 17; Washington, 23—Aussi, 320 actions du fonds capital de la banque de l'Union.
Conditions—Comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]
O Hillsberg contre James Thompson.
COUR DE PAROISSE.—No. 14,672. En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le [illegible] 1841, à midi, la propriété [illegible] dans l'affaire ci-dessus:

Tout ce lot de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, désigné par le No. [illegible] sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur [illegible] et déposé en l'étude de D. L. McCoy, notaire public [illegible]
Conditions comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Gabriel Mathieu contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE.—No. 13,213—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 19 août 1841, à midi, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue Romain entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Conditions comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans et syndic.

La Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans vs. A. W. & R. M. Holmes
COUR de Paroisse No. 13,031.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, jeudi le 19 août 1841 à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus.

[illegible]
Conditions—Comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

---

# VENTES DE SHERIF.

La Banque de la Bourse vs. Daniel T. Walden.
COUR DE PAROISSE.—No. 13,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 26 août 1841, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, dans l'îlot borné par les rues du Commerce, Lafayette, de la Nouvelle Levée et Girod, désigné par le no. 64 sur un plan dressé par L. Pilié et Springfield, en date du 22 mai 1837, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public dans cette ville. Le dit lot mesurant 10 pieds 5 pouces et 5 lignes face à la rue du Commerce, sur une profondeur de 50 pieds 4 pouces et 4 lignes d'un côté et 100 pieds 11 pouces et 2 lignes du côté opposé, mesure américaine. Conditions, comptant.
28 juil V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Harriet Emerson et Robinson vs. Niell Mitchell.
COUR DE PAROISSE.—No. 13,506.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au chantier du dit Harriet Emerson et Robinson, sur la rive droite de la rivière, jeudi le 5 août 1841, à 10 heures A. M.

Un lot de bois et de planches, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
23 juil—[illegible] V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Edward C. Parker vs. Gabriel Tanner Esq.
COUR DE DISTRICT.—No 14,794.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, mardi le 3 août 1841, à midi,

La négresse nommée Cornelia, âgée d'environ 13 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. District.
1 juillet

# PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Chatelanat. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, [illegible] à dater de la présente publication, les raisons qu'ils pourraient avoir de s'opposer au [illegible] présenté par James S Bebu, exécuteur testamentaire de feu Henri François Louis Chatelanat [illegible] et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Pierre Momus [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Millet exécuteur testamentaire et légataire universel de feu Pierre Momus, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

SUCCESSION DE JAMES BERRA CUEN.—Vente par le Register des Testaments. Lundi le vingt trois août 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 juillet 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de James Berra Cuen, décédé, et aux fins d'effectuer un partage entre sa Veuve Cue[illegible], maintenant épouse de Jean Jotassieux [illegible], et la mineure Joséphine [illegible], la propriété foncière et l'esclave, ci-après, savoir:

Un lot de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg de l'Annonciation [illegible] rues Vieille Levée et St. Ja[illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la première rue, [illegible]

[illegible] âgé de [illegible] ans.

Conditions de la vente:—La portion revenant à Madame Cuen, maintenant l'épouse de Jean Jotassieux, de [illegible] pour du comptant, et la portion revenant à la mineure Joséphine Berra, savoir: un tiers aux conditions ci-après, savoir, la propriété foncière, un cinquième comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, et l'esclave, un quart comptant et la balance à six et neuf mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et portant un intérêt de huit pour cent par an jusqu'à paiement. [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS Register des Testaments
[illegible] Barnett not. pub. 20 juillet

SUCCESSION de James Mahony.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi le [illegible] août 1841 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] juillet 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de James Mahony, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

[illegible]

Conditions de la vente.—Un cinquième comptant et la balance à [illegible], en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régist. des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant [illegible], notaire public. 12 juillet

SUCCESSION de Victor Amédée Michot.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi le [illegible] août 1841—A une heure P. M. à la Bourse de Cité Saint Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 juillet 1841 et signé le 9 juillet 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de feu Victor Amédée Michot, et aux fins d'effectuer un partage avec les héritiers, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue du Quartier, entre les rues Royale et Bourbon, ayant, mesure française, quarante-huit pieds huit pouces de face à la dite rue du Quartier sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Mr. Louis Moreau, de l'autre par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Mr. Brooks, et par derrière par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Mr. Dabouchar De Gruy; ensemble les bâtisses et améliorations, circonstances et dépendances.

Conditions de la vente.—Pour la moitié du prix de l'adjudication, deux mille et au-delà, et les intérêts à dix pour cent du 7 août 1839, à quatre piastres et demie, le reste de la propriété, et la balance de cette moitié du prix, à dix-huit, vingt quatre et trente six mois, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque; quant à l'autre moitié du prix de cette propriété, elle est payable comme suit, un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Les billets seront faits par coupons à la volonté des vendeurs.

Le dit propriété est louée cinquante piastres par mois.
W. F. C. DUPLESSIS, R. gister des testaments.
23 juil
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant V. Foulon, notaire public.

SUCCESSION de Bernard Duchamp.—Vente par le Register des testaments.—Mardi le trente et un août, 1841 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du sept juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de feu Bernard Duchamp, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

[illegible] formant une portion de terre d'une forme irrégulière, mesurant sur un plan fait par Bourgerol, voyer, en date du 20 avril 1837, compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Robertson et Claiborne, tous ces lots faisant face à la rue Claiborne, et la plupart d'eux ayant à peu près trente et un pieds de face, sur différentes profondeurs, ainsi qu'il appert du dit plan.

Conditions:—Un tiers du dix, comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt de huit pour cent par an jusqu'à la date des dits billets jusqu'à parfait paiement, avec condition pour cela de retard du paiement des dits billets.

W. F. C. DUPLESSIS, register des testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant [illegible], notaire public. 30 juil

SUCCESSION de Veuve Gabriel Jérome [illegible]—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, le premier septembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 juillet 1841 [illegible] pour le compte de la succession de veuve Gabriel Jérome, f. c. l., et aux fins de partage entre les héritiers d'Annette Jérome, f. c. l., demi terrain et la maison ci-après décrits savoir:

Un demi terrain situé au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'îlot numéro dix-neuf, rue des Bons Enfants, entre les rues de l'Union et des Français, désigné par le numéro vingt, mesurant trente pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur cent vingt pieds de profondeur. Sur le demi terrain il y a une maison et une cuisine construites en bois, le dit demi terrain est liquidé [illegible] composée de quatre appartements.

Et le même jour à deux heures de l'après midi, en vertu du même ordre, il sera vendu dans la rue des Bons Enfants, entre les rues de l'Union et des Français, les meubles meublants appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente.—Un cinquième comptant et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible] pour du comptant, et [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente par-devant V. Foulon, notaire public. 30 juil

Succession de Jacques Gu[illegible].
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS—Jeudi, le deux septembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 juillet 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jacques [illegible], le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre, ensemble [illegible] situé au faubourg Marigny [illegible]
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant [illegible]

COTON [illegible]

[illegible]

---

[illegible] Dépôt général de la Société de Médecine de Paris, [illegible] conseil central de salubrité de la Gironde.

Les effets salutaires du Fumigateur dans les maladies des voies respiratoires [illegible]

[illegible]

Le Fumigateur pectoral, sous forme de cigarettes, se fume [illegible] est délivré par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction.
Seul entrepositaire autorisé.
14 juil J. METOZ, no. 190 rue Royale.

BORDEAUX, le 20 avril 1841.
Monsieur le Rédacteur du Journal, Nlle. Orléans.
Monsieur,
Monsieur Metoz, pharmacien à la Nouvelle Orléans, étant le seul entrepositaire du Fumigateur Pectoral ou Cigarettes Pectorales dans lequel j'ai mis ma confiance, et le seul par conséquent que je reconnaisse pour le Sud des Etats Unis, [illegible] de vouloir bien [illegible] le public [illegible]

Veuillez agréer, Monsieur, les sincères salutations de votre dévoué, J. ESPIC.
Propriétaire inventeur du Fumigateur Pectoral

TRESOR DE LA POITRINE.
Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.
DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en sont fait un remède indispensable.

Cette pâte calme instantanément toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes, la plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu les excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sûr que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres No. 171.

COMPAGNIE DE BANQUE ET D'AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, le 9 juillet 1841.
LE salon de Hotel St. Louis ayant été mis en état d'être achevé dans un genre très élégant, est offert à louer à partir du 1er novembre prochain.

Les personnes qui désirent faire application pour la location, peuvent obtenir tous renseignements nécessaires en s'adressant au bureau. Les propositions devront être cachetées et adressées aux président et directeurs de cette institution avant ou au 20 août prochain.
Par ordre de la Direction
L. BERNARD, caissier.

Pour l'information des personnes résidant dans d'autres parties des Etats Unis et désirant profiter des avantages que pourrait leur offrir ce bel établissement, nous croyons qu'il est convenable de donner les détails suivants:

L'hôtel St. Louis fait partie de la bâtisse connue sous le nom de la Bourse de Cité et Hotel St. Louis—Avant sa destruction par l'incendie qui eut lieu en février 1840 cet édifice était renommé l'hôtel du Sud et à sa réédification il a été beaucoup amélioré sous le rapport de l'élégance, et rien n'a été négligé pour le rendre agréable.

Il y a une belle entrée dans la rue St Louis près du vestibule de la Bourse, et la rotonde, l'entrée principale est dans la rue Royale, offrant un beau vestibule avec un grand escalier tournant conduisant aux étages supérieurs de l'hôtel.

Le premier étage est composé d'une grande salle à manger de 90 pieds de long, 40 pieds de large et 21 pieds d'élévation. D'une salle à manger pour les dames et d'un salon de société, mesurant chacun 42 pieds sur 31, séparés seulement par une porte à coulisse de 12 pieds d'élargeur; deux petites chambres séparées par un couloir conduisant des appartements ci-dessus décrits, à l'escalier descendant dans la rue St. Louis, et conduisant aussi, à travers la salle du bal qui se trouve au-dessus de la Bourse, la quelle ne fait pas partie de la location ci-après provisoirement à bail.

Le second étage se compose de 8 chambres formant face à la rue Royale, mesurant chacune 31 pieds sur 21, 4 logemens chacun de 6 pièces, mesurant 19 pieds sur 16 et 16 sur 16, séparés par des portes de communication, 4 dites de sur 16 et deux chambres de 20 sur 12, le tout convenable pour des familles.

Le troisième étage ayant un moins [illegible] de face à la rue Royale, s'étend encore sur la rue St Louis de la rue Royale à la rue Chartres, 330 pieds, comprend 60 chambres de [illegible] pieds à peu près sur 16.

En outre des appartements ci-dessus désignés, il se trouve un second et troisième étage, une chambre formant face à la cour de 20 pieds sur 15.

Les caves et celliers sont entre-de-chaussée et mesurent 60 pieds sur 70, au-dessus des lieux communs [illegible] neuf [illegible] 11 chambres à domestiques de 12 pieds sur 10 et un cellier de décharge et contenant 4 cents tonneaux.

Indépendamment de beaucoup d'autres avantages, le quartier où est situé l'établissement, [illegible] l'étendue des grands réservoirs dans le 3me étage, contenant au bas l'autre 6000 gallons d'eau.
20 juil L. BERNARD, caissier

CHARBONAGE—En débarquement du navire St Louis de Philadelphie, une quantité d'outrage ou charbonnage de haut degré, drays, charrettes, brouettes, wagons, pour bœufs et pour chevaux, roues de 2 à 3 pouces de bandage, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
1 juillet 16 rue de la Douane

WHISKEY DE MONONGAHELA—Vingt barils, actuellement en débarquement, à vendre à bas prix pour du comptant, par HERBAULT FRERES
9 jt 76, Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, une grande quantité de marchandises qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant ou en échange de produits, et aux marchands de la campagne, [illegible]

[illegible] paires brodequins, de différentes qualité et dimensions pour hommes, femmes et enfans. 1200 paires bottes pour hommes et enfans, &c. &c.
A. F. DUNBAR & Co.
24 juin 13 rue de la Douane.

TOILE écrue—100 balles 4-4 toile à drap de Lawrence & Brown [illegible] d'Appleton, à vendre par STETSON & AVERY,
24 juillet 88, rue Gravier

JEANS bleu [illegible] pour le marché mexicaine, à vendre par STETSON & AVERY,
88, rue Gravier

LIQUEURS—[illegible] barillets, à vendre par LAYET & AMELUNG,
24 juillet 111 Tchoupitoulas

SAINDOUX—[illegible] barillets, à vendre par LAYET & AMELUNG,
24 juillet 111 Tchoupitoulas.

PERDU plusieurs jours—Une mantille en dentelle noire. Une forte récompense sera donnée à quiconque la remettra à CANTIN, DARAN & Co.
24 juillet—3 11, rue St. Louis

CONSERVES de Joseph Colin—Sardines en grandes et demi boîtes;
[illegible] de mouton, concombres,
Fruits au jus assortis,
Suc de fruits assortis,
Haricots verts,
Pâtes assortis,
A vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
26, Bienville

CIGARRES—10,000 cigarres de la Havane, de diverses qualités, en débarquement du brick Uncas, à vendre par J. M. CABALLERO,
24 juillet 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne de la marque Lambert & Co., Arize, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
24 juil—6 26, Bienville.

FOIN—de bonne qualité supérieure du Nord à vendre par THAYER & CUSHING,
30, rue Gravier.

FARINE de Maïs—100 barils fraîche séchée au four, à vendre par THAYER & CUSHING,
24 juil 30, rue Gravier.

TOILE d'Emballage—[illegible] pièces de cargaison, à vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

FICELLE en ballots, à vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

SAVON—A vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

EAU de Vie et Genièvre, à vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

BŒUF prime à l'inspection, à vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

CHANDELLES de suif et blanc de baleine, à vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

HUILE—A vendre par TUFTS & HOBART,
24 juil 25, Douane.

TOILE A VOILE—Un grand assortiment de toile de Russie, d'Angleterre, et de coton, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 juil 60, Magasins.

CAFE de Rio—100 sacs en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 juil 60, Magasins.

CLOUS—120 barillets clous à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 juil 60, Magasins.

RIZ—De bonne qualité à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 juil 60, Magasins.

TOILE à drap—50 balles 3/4 en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 juil 60, Magasins.

EAU de vie—50 demi et quarts de pipes [illegible], preuve, des meilleures marques à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 juil 60, Magasins.

CAFE de Java—Un petit lot à vendre par STETSON & AVERY,
24 juillet 88, rue Gravier

TOILE et corde d'emballage—300 pièces toile de Kentucky; 100 do d'Ecosse; 200 [illegible] corde; corde du Nord à vendre par STETSON & AVERY,
24 juillet 88, rue Gravier

14 CAISSES LIQUEUR de la Martinique; 3 caisses de Cologne, grandes bouteilles, en débarquement de la goëlette Creole, venant de St. Pierre, Martinique, et à vendre par LORSILHE & VALTON,
19 juil 9, rue Toulouse.

RIZ—50 tierçons 1re qualité, à vendre par WOOD & SIMMONS,
19 juil 60, rue des Magasins.

CLOUS—375 barillets en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par WOOD & SIMMONS,
26 juil 60, Magasins.

CAFE de Rio—600 sacs en magasin et en débarquement du navire Louisville, à vendre par WOOD & SIMMONS,
19 juil 60, rue des Magasins.

MADERE—en débarquement du navire Louisville, à vendre par WOOD & SIMMONS,
19 juil 60, rue des Magasins.

HARICOTS BLANCS—200 barils en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
24 juil 24 rue Poydras

SAINDOUX 500 barillets, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juillet 24 rue Poydras.

PORC—120 barils à l'inspection, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juil 24 rue Poydras & co.

LARD—2000 jambons enveloppés, 75 barriques jambons, [illegible] en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juil 24 rue Poydras.

BŒUF—110 barils mess et prime, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juil 24 rue Poydras

BEURRE—[illegible] frequins, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juil 24 rue Poydras.

FARINE DE MAIS—100 sacs en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juil 24 rue Poydras.

ALCOHOL—10 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & co.
26 juil 24 rue Poydras.

JEANS [illegible]

TOILE et corde d'emballage [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE [illegible]

[illegible]

[illegible]

---

# AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Qu'il soit connu que William Stone demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé au greffe de ladite cour pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.
L'esclave nommée Ellen, âgée d'environ 32 ans.

Ladite esclave a été vendue par le maréchal de la ville de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre rendu par cette cour dans l'affaire de Marie Therese Emilie Ledlard veuve de A. M. Dumenil vs. Peter Cleary, à laquelle vente ledit William Stone s'est rendu adjudicataire de ladite esclave pour la somme de sept cent cinquante-cinq piastres comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'aucun défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et la mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans les trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de [L. S.] la dite Cour de Preuves, ce 1er. jour du mois de juillet A. D. 1841.
16 juillet—3 A. DREUX, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront—salut:

Attendu que Evan M. Griffith et Lewis G. Barnes, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le [illegible] jour de juillet de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et tous personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour aucune autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le susdit shérif, le 22me jour d'avril de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 9 janvier de l'année 1841 dans l'affaire de Fireman's Insurance Company vs. Harper Gillingham & Lewis H. Gillingham no. 21-5 du docket de cette Cour, à laquelle vente Evan M. Griffith et Lewis G. Barnes s'est rendu acquéreur pour le prix de [illegible] piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un lot de terre no. 24 situé dans le faubourg Delord [illegible], l'îlot formé par les rues Lamp, [illegible], Poeyfarre et [illegible] plantier, mesurant vingt sept pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, ensemble les bâtisses, droits et privilèges qui y appartiennent, d'après le plan dressé par Louis Bringier arpenteur général le 24 mai 1830 et annexé à un acte dans l'étude de D. L. McCoy, notaire public.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé [L. S.] aussi le sceau de la Cour à la Nouvelle Orléans ce 16 juillet 1841.
19 juil—3 ED. GARDERE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concerneront, salut:

Attendu que SHELDON S. CLARK ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de District du Premier District, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 28me jour de juin de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour aucune autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 26me jour de juin de l'année 1841, en vertu d'un ordre de cette Cour, rendu le 23 de mars de l'année 1841, dans l'affaire de Sheldon S. Clark vs. George W. Lee et autres, No. [illegible] du docket de cette Cour, à la quelle vente ledit Sheldon S. Clark s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille cent soixante piastres, pour le lot No. deux, neuf cent quarante piastres, pour le 14 No. trois, onze cent quarante piastres, pour le lot quatre, onze cent quarante piastres; pour le No. cinq, huit cent dix piastres, pour le No. sept, huit cent dix piastres, pour le 14 No. huit, huit cent dix piastres; le tout payable comptant, ce que le shérif susdit reconnaît avoir reçu.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Sept lots de terre situés dans le faubourg Annonciation au haut de cette ville, désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq, sept et huit, dans l'îlot compris entre les rues Enterpe, Prytanée, Terpsichore et Nayades, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, le 18 Sept. 1834. Le dit lot No. un ayant vingt sept pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Enterpe, sur cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur, le lot No. deux ayant vingt huit pieds quatre pouces et trois lignes de face à la même rue, sur cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur; le dit lot No. trois ayant vingt-neuf pieds un pouce et trois lignes de face à la dite rue Enterpe, sur cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur; le dit lot No. quatre ayant vingt-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Enterpe, sur cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur; le lot No. cinq ayant trente pieds [illegible] de face à la dite rue Prytanée, sur cent onze pieds dix pouces et trois lignes de profondeur; le lot No. huit ayant vingt pieds deux pouces de face à la rue Prytanée, sur cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur, le tout ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, &c y appartenant [illegible] Lesquels dits lots sont trois et longues [illegible] depuis les lots Nos. un, deux, trois et cinq [illegible], déposé en l'étude de Pierre Pedescaux notaire public.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite ce 28 juin 1841. [illegible] le sceau de la Cour. P. LE BLANC, député greffier.

COUR DE PAROISSE—J. S. Dougherty vs. ses créanciers et les créanciers de J. S. Dougherty & Co.—D'après l'enregistrement [illegible] cession de biens par le [illegible] et ses associés et les créanciers de la raison J. S. Dougherty & Co., il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue en l'étude de M. Wm. Y. Lewis notaire public, le jeudi août prochain, pour y être délibéré sur les affaires dudit insolvable, et en même temps les créanciers sont nommés [illegible] Il est de plus ordonné que M. S. Byrne soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour, le [illegible] juil 1841.
ARMAND GUYOL, 3 juillet Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—20 juil et 1841—Dans l'affaire de [illegible] & Galiard [illegible] [illegible] les créanciers et les créanciers de Dulisperre & Galiard pour un atermoiement—Sur la pétition et l'enregistrement des pétitions, ceux-là dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires aura lieu à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, le lundi, trente août 1841, à 10 heures A. M., pour y délibérer sur la considération l'état des affaires des pétitionnaires, et en même temps ordonné que toutes procédures contre leurs personnes ou propriétés soient suspendues.
H. PITOT, dép. greffier

# PAR LE MARSHALL.

W. E. & R. Murphy vs. Mme. Laton.
Louis Anfoux vs. Mme. Busnel.
J. B. Anfoux vs les mêmes.
A. Laton vs les mêmes.
P. Sargain vs les mêmes.

EN vertu de cinq ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Charles [illegible] juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 août 1841, à midi, l'ancien passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis.

31 chaises, 22 nappes, [illegible] serviettes, [illegible] torchons et autres petits rideaux, et le même jour à 4 heures p. m. sur les lieux rue de Chartres, entre Conti et Bienville, le contenu d'un restaurant nommé des Etats Unis. Saisis pour satisfaire les jugements rendus dans ces affaires.
Conditions: comptant.
20 juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

M. Remy et sa femme vs O. S. Ware.
EN vertu d'un ordre de fifa à moi adressé par l'honorable O. N. Jackson, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 août 1841, pas age de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
23 juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

J. E. Christmas vs B. Marshall et J. B. Davis, tiers détenteurs.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable A. Lanonville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 août 1841, à 4 heures A. M., sur la place St-Antoine derrière la cathédrale,
Un cheval [illegible], saisi dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
CHS. CLAIBORNE, Marshal.

Chs. Guesnard vs. le capitaine Crane, la goëlette [illegible], ses agrès et les propriétaires.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 3 août 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,
La goëlette EXPERIMENT, ses agrès, apparaux, &c., saisie pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
2 juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

G. A. Madden contre N. R. Orr.
EN vertu d'un ordre de fifa à moi adressé par l'honorable N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 3 août 1841, à midi, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
26 juillet CHS CLAIBORNE, Marshal.

A. Grady vs D. Green.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Wm. Crevot juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le [illegible] août 1841, à midi, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE,
26 juillet Marshal

Jean Bertache vs. M. Bennett.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Wm. Crevot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 août 1841, à midi, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE,
30 juillet Marshal

Municipalité No. Deux vs. Mme. Bougon.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 4 août 1841, au passage de la Bourse, entre les rues St.-Louis et Conti.
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
23 juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

Claude Pasquet vs. Dunn.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable F. M. Guyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 août 1841, à midi, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions, comptant.
20 juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

Rolins Fisher & Co. contre M. Gridley
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ths. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 10 août 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,
Tous les droits, titres, intérêts et réclamations qui peut appartenir au défendeur, dans la dernière raison Willis, Ewart Gridley & Co. saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
30 juil Marshal.

PIERRES PLATES ALLEMANDES.—[illegible] à vendre, 500 yardes dimensions [illegible] [illegible] C. L. BEIXAS,
28 juin [illegible]

PIERRES PLATES bleues de la [illegible] yardes de 1re. qualité dernièrement [illegible] C. L. BEIXAS
147 rue de la Douane.

160 caisses sucre blanc de la Havane, [illegible]
[illegible] barils vin de Bordeaux, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co